Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

LOGICS : un nouvel outil de téléprocédure pour le contrôle des structures

LOGICS

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Contexte

- Le contrôle des structures s'applique à la mise en valeur des terres agricoles ou des ateliers de production hors-sol au sein d'une exploitation agricole
- Certaines opérations d'installation, d'agrandissement, de réunion d'exploitations sont soumises à un régime d'autorisation d'exploiter
- La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) a profondément réformé le contrôle des structures
- Deux schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles ont été élaborés dans la région Normandie.

LOGICS

→ Nécessité de moderniser les outils de saisine et de les adapter au contexte de la réforme

→ **Mise en œuvre d'un outil de téléprocédure « LOGICS »**

Quels avantages ?

- **Pouvoir effectuer votre demande en ligne, à tout moment, rapidement, simplement ;**
- **Un outil qui vous accompagne pas à pas dans votre démarche ;**
- **La possibilité d'envoyer vos documents au format numérique avec la même valeur que des documents originaux.**

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter

- **Aller sur le site**

Accueil >Démarches >Exploitation agricole >Obtenir un droit, une autorisation > Obtenir une autorisation d'exploiter - Contrôle des structures

- **Deux possibilités :**

→ Remplir le formulaire CERFA à adresser à la DDT(M) du lieu de situation des biens objet de la demande

→ **ou utiliser la téléprocédure « LOGICS »**

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

I. Je crée un compte

Créer et activer un compte de connexion aux téléprocédures du MAAF sur le portail d'inscription, accessible via Mes démarches : grâce à votre SIRET ou avec un Numagrin (pour les structures sans numéro SIRET).

=> une notice simple pour chaque type de situation est mise à disposition sur le site Mes démarches : « s'inscrire rapidement avec le numéro SIRET et le code TELEPAC », « obtenir un Numagrin », « débloquer un compte », « réinitialiser un mot de passe »…

La création de ce compte vous permet un accès sécurisé aux téléprocédures du MAAF, avec les mêmes identifiants et mots de passe : LOGICS, telecalam...

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

I. Je crée un compte

Obtention d'un mot de passe

Connaissance de l'identifiant (SIRET / numagrin)

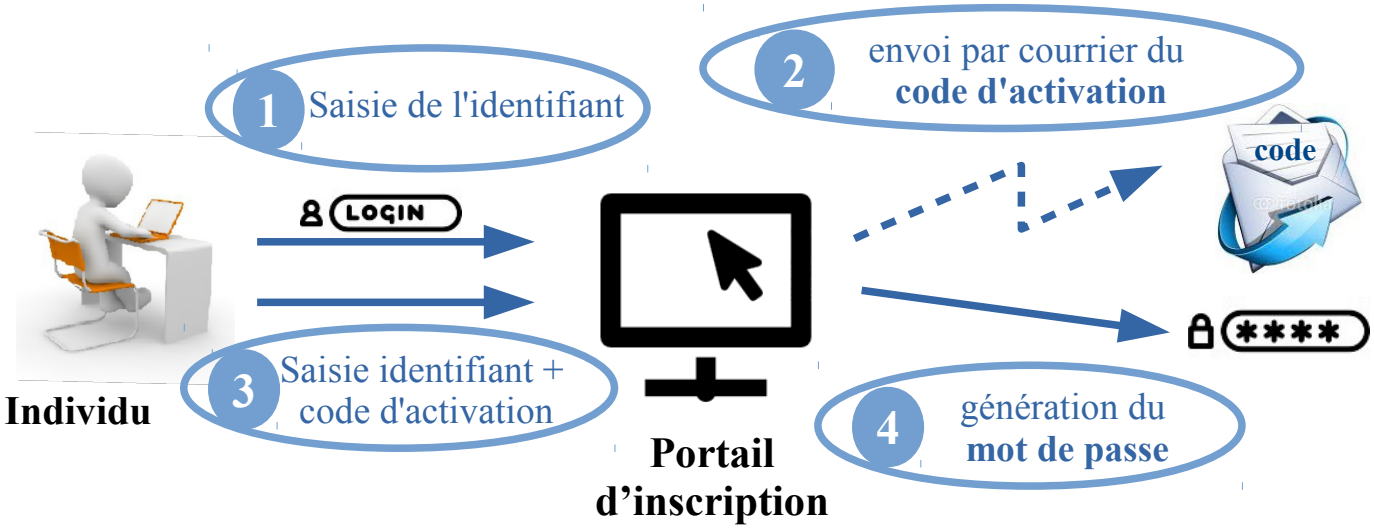

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

II. Je m'authentifie

1. Saisir le numéro **SIRET** de l'exploitation ou, le cas échéant, le **NUMAGRIN** délivré par le ministère de l'agriculture

2. Saisir le **mot de passe** défini lors de la création du compte

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

III. Etes-vous soumis à autorisation?

Un formulaire de saisie vous permet de vérifier si vous êtes soumis au contrôle des structures

En région Normandie, un questionnaire préalable a été élaboré. Vous le trouverez sur le site internet de la DRAAF et des DDT(M) de la région

Ce formulaire a été adapté aux spécificités des SDREA

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la DDT(M) de votre département

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter

Un guide d'utilisation pour vous aider dans les étapes de saisie

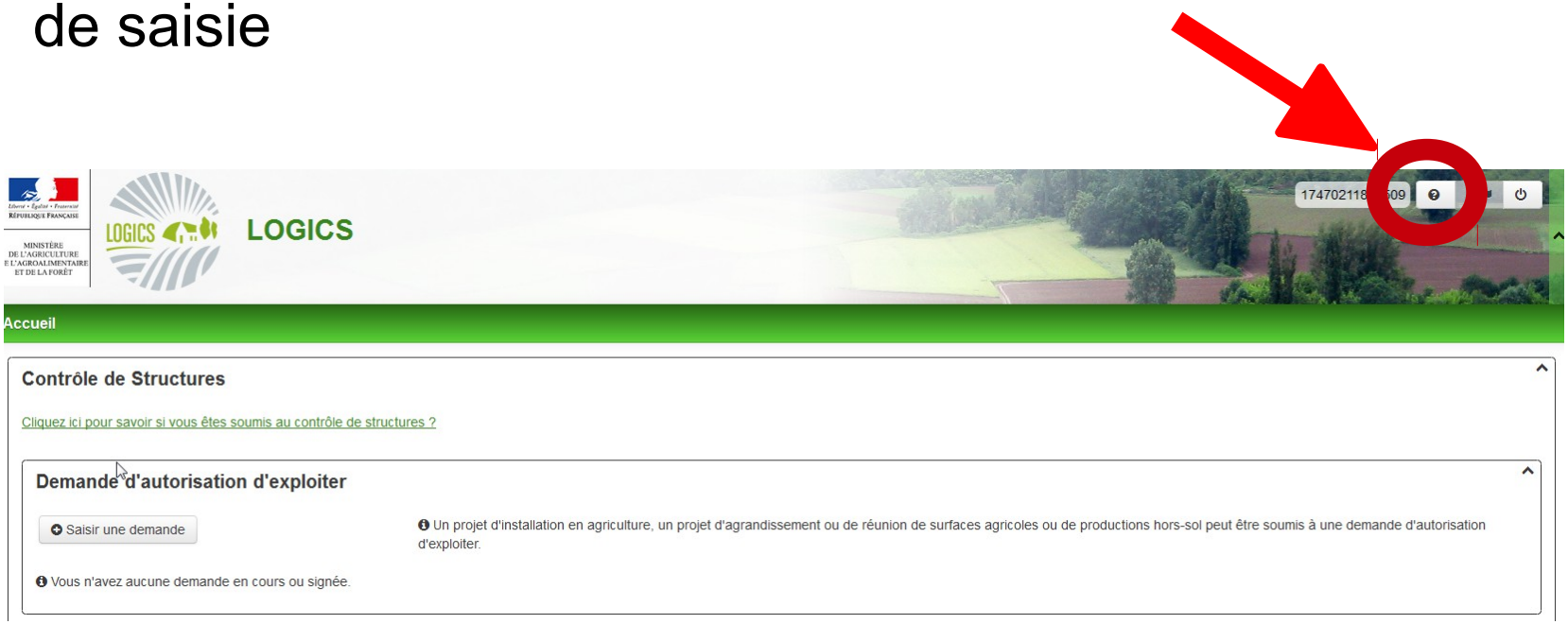

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter

- Identification de la région où sont situés les biens objet de la demande

- Informations sur le demandeur

- Circonstances de la demande (installation ou agrandissement...)

- Description des biens objet de la demande

- Description de ou des exploitations déjà mises en valeur

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter (suite)

- Questionnaire relatif aux critères d'appréciation
- Versement des pièces justificatives
- Motivation de la demande

NB : les champs obligatoires sont marqués de *

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

LOGICS – Les étapes

V. Signer la demande d'autorisation d'exploiter

- Approbation de la demande à l'aide d'un récapitulatif

- Signature électronique de la demande à l'aide d'un code envoyé sur votre boîte mail

LOGICS – L'instruction de la demande

- Lorsque la demande est signée sous LOGICS, la DDT(M) du lieu de situation des biens objet de la demande reçoit automatiquement la demande et examine la « complétude » du dossier
- Vous recevez un « accusé d'enregistrement automatique »
- La DDT(M) vous adresse un accusé de réception, par courriel ou courrier postal et dans un délai de 10 jours.
- Si le dossier est incomplet, vous recevez également un message via l'application LOGICS vous invitant à vous connecter pour connaître les éléments complémentaires attendus.